

**Nouméa, le 6 janvier 2026**

**Le Secrétaire Général  
De la Fédé**

**À**

**Le Président du Gouvernement  
De la Nouvelle-Calédonie**

**Objet :** Arrêté relatif aux jours chômés de l'année 2026

Monsieur le Président,

Par arrêté, vous avez récemment fixé la liste des jours chômés pour l'année 2026.

Dans le contexte économique, social et institutionnel particulièrement sensible que traverse la Nouvelle-Calédonie, il aurait été légitime, et souhaitable, que cette décision fasse, a minima, l'objet d'échanges dans le cadre du dialogue social. Une telle concertation aurait permis un débat éclairé, sans remettre en cause votre prérogative décisionnelle, mais en respectant les principes fondamentaux de la démocratie sociale.

Pour la Fédé, cette mesure n'apparaissait ni comme prioritaire ni comme la plus adaptée au regard des enjeux actuels. Elle semble s'inscrire une fois de plus dans une réponse aux revendications répétées du MEDEF, dont les positions sont connues : promotion de la privatisation des services publics, fiscalisation accrue des charges et mise en cause systématique de l'action publique et de ses agents.

Il nous paraît essentiel de rappeler que la fonction publique exerce une mission d'intérêt général indispensable à la cohésion de notre société. Éducation, santé, sécurité, justice, transports, protection sociale : les services publics garantissent l'égalité d'accès aux droits fondamentaux, indépendamment des revenus ou du lieu de résidence. Ils constituent un rempart contre les inégalités et un vecteur essentiel de solidarité, comme en témoignent l'école publique ou l'hôpital.

Dans la période actuelle, chacun a conscience que des efforts sont nécessaires. Les agents publics, tout comme les retraités de la fonction publique, ont déjà démontré leur sens des responsabilités et leur volonté de contribuer à l'effort collectif. Toutefois, ils ne sauraient porter seuls le poids des ajustements. Ils ne sont en rien responsables de la situation que traverse le territoire et ne doivent pas en devenir les variables d'ajustement.



**Nouméa, le 6 janvier 2026**

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement, à l'instar des échanges engagés sur le PEA et d'autres dossiers structurants, de garantir un minimum de dialogue social sur les décisions qui impactent directement les agents et, au-delà, la qualité du service public rendu à la population.

Nous restons convaincus que seule la concertation permettra de construire des réponses justes, équilibrées et durables pour la Nouvelle-Calédonie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

**Le Secrétaire Général  
De la Fédé**



**Steeves TERIITEHAU**

**Copie :**

***Toute presse***

